

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 13 février 2025

**Rapporteur :
Madame Valérie HUET
MORINIÈRE**

N° 23

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025 (accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Loi Oudin - Coopération d'actions décentralisées en matière d'eau et d'assainissement -
Programme 2025**

En application de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'établir un partenariat avec les associations « Breizh Solidarité Maasaï » et « Electriciens sans frontières » pour la réalisation de projets d'alimentation en lien avec l'eau.

Quimper Bretagne Occidentale accompagne des projets dans des pays en voie de développement pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement en mobilisant des crédits sur les budgets annexes (CSP) eau potable et assainissement collectif.

Les associations « Breizh Solidarité Maasaï » et « Electriciens sans frontières » ont sollicité la collectivité dans le cadre de la Loi Oudin-Santini, pour soutenir financièrement leur projet respectif sur l'année 2025.

1) Association « Breizh solidarité Maasaï » :

Cette association porte un nouveau projet décomposé en deux volets, dans la continuité des projets antérieurement présentés :

- Troisième extension de la canalisation inaugurée à partir du point d'eau de Kaitoriori pour rejoindre la communauté de Embakaai Esoit sur 3,2 km de long et construction d'un seul point d'eau plus sécurisé pour les femmes ;
- Construction d'un captage sur un cours d'eau permanent venant du Kilimandjaro pour alimenter, via une canalisation de 6,5 km de long, deux réservoirs d'eau en béton existants mais alimentés aujourd'hui par un filet d'eau insuffisant. Cette solution fournira un approvisionnement en eau

suffisant pour une école primaire et l'usage domestique d'environ 1 250 personnes.

Le budget prévisionnel total de ce projet est estimé à 54 000 € par l'association : elle sollicite une aide financière de QBO de 27 000 €.

2) Association « Electriciens sans frontières » :

Cette association fait de l'accès à l'électricité et à l'eau un facteur de développement humain et économique des populations démunies.

À ce titre, les associations "Tiers Monde du pays de Quintin" et "Ecole pour l'Afrique" l'ont sollicitée pour permettre :

- L'accès à l'eau avec la construction d'un forage, d'un château d'eau et de deux bornes fontaines pour les villageois d'Isbuma en République démocratique du Congo, la Maternité, l'Ecole primaire, le collège et un atelier de fabrication de jus d'ananas afin d'améliorer les conditions sanitaires de la population (8000 personnes concernées), la qualité des soins, de la scolarité et des conditions de travail ;
- L'accès à l'énergie pour le collège et l'atelier de fabrication de jus d'ananas par des installations photovoltaïques.

Elle assure ainsi pour le compte de ces deux associations la maîtrise d'ouvrage, le choix des entreprises, le financement du projet, la formation et la sensibilisation aux risques électriques des utilisateurs et du personnel de maintenance des installations.

Le budget prévisionnel total de ce projet dit Isbuma 2 est estimé à 186 209 € par l'association : elle sollicite une aide financière de QBO de 10 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, à l'unanimité des suffrages exprimés, madame la présidente à signer la convention avec chaque association.